

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission24-mars-2005Date de révision07-févr.-2023Version2.9

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 42532

Nom du produit ManVer® Hardness Indicator

Identifiant de formule unique (UFI) RG5V-0F36-Q00A-VFKJ

Masse molaire Aucune donnée disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeAnalyse de l'eau. Réagent de laboratoire. Indicateur de dureté.

Utilisations déconseilléesUtilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37 CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

FR / EGHS Page 1/19

| Liquides inflammables | Catégorie 3 - (H226) |
|---|--------------------------------|
| Corrosif pour les métaux | Catégorie 1 - (H290) |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1 Sous-catégorie A - |
| | (H314) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 - (H373) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Chlorure dhydroxylammonium



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FR / EGHS Page 2/19

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CAS No. EC No. Index No. | % massique | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-------------------------------|--|---------------|---|--|-----------|------------------------|
| Propane-1,2-diol | 57-55-6 200-338-0 - | 90 - 100% | Non classé | - | - | - |
| Chlorure dhydroxylammonium | 5470-11-1 226-798-2 612-123-00-2 | 1 - 5% | Métal Corrosif 1 - H290 Tox. Aiguë 4 - H302 Tox. Aiguë 4 - H312 Irritation Cutanée 2 - H315 Sensibilisation Cutanée 1 - H317 Irritation des Yeux 2 - H319 Carc. 2 - H351 STOT RE 2 - H373 Aquatique Aigu 1 - H400 | - | - | - |
| Alcool isopropylique | 67-63-0 (603-117-00-0) 200-661-7 603-117-00-0 | 1 - 5% | Liquide Inflammable 2 - H225 Irritation des Yeux 2 - H319 STOT SE 3 - H336 | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

<u>Estimation de la toxicité aiguë</u> Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - | Inhalation, CL50 - 4 |
|--|---------------------|--------------------------|----------------------------------|--|--------------------------|
| | | | poussières/brouill ard - mg/L | • | neures - gaz - ppin |
| Propane-1,2-diol 57-55-6 | 20000 mg/kg | 20800 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé |
| Chlorure dhydroxylammonium 5470-11-1 | 141 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé |
| Alcool isopropylique 67-63-0 | 4710 mg/kg | 4059 mg/kg | 72.6 mg/L | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé |

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 3/19

au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Si la respiration est difficile, (le personnel

formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au Contact oculaire

moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements Contact avec la peau

contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.

Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE Ingestion

PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel reguis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. **Symptômes**

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

chimique

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

Produits de combustion dangereux monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Chlorures. Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

FR / EGHS Page 4/19

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Prudence! Matière corrosive.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondairesNettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en

FR / EGHS Page 5/19

système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Protéger de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver conformément aux réglementations locales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques (RMM)

Réactif analytique.

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse |
|----------------------|------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Alcool isopropylique | - | STEL: 400 ppm | TWA: 200 ppm |
| 67-63-0 | | STEL: 980 mg/m ³ | TWA: 500 mg/m ³ |
| | | | STEL: 400 ppm |
| | | | STEL: 1000 mg/m ³ |

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse |
|----------------------|------------------|--------|------------------------------|
| Alcool isopropylique | - | - | 25 mg/L (urine - Acetone end |
| 67-63-0 | | | of shift) |
| | | | 0.4 mmol/L (urine - Acetone |
| | | | end of shift) |
| | | | 25 mg/L (whole blood - |
| | | | Acetone end of shift) |
| | | | 0.4 mmol/L (whole blood - |
| | | | Acetone end of shift) |

Dose dérivée sans effet (DNEL

Aucune information disponible.

(PNEC)

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

Informations supplémentaires Aucune information disponible.

FR / EGHS Page 6/19

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation

d'un équipement de protection personelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse

sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants

de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425

et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

| Gants | | | | | |
|------------------------|---|---------------------|------------------|--|--|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture | | |
| À long terme (répétée) | Porter des gants de protection en Viton™ | 0,70 mm | >480 minutes | | |
| À court terme | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | 0,20 mm | >30 minutes | | |

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Bottes

antistatiques.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Recommended filter type:

ABEK-P3.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur rouge foncé Odeur Fruitée

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Masse molaire Aucune donnée disponible

pH 1.09 @ 20 °C

Melting point / freezing point Aucune donnée disponible

FR / EGHS Page 7/19

Point d'ébullition initial et intervalle

d'ébullition

118 °C / 244.4 °F

Taux d'évaporation 0.05 (eau = 1)

1.35 mm Hg / 0.18 kPa à 20 °C / 68 °F Pression de vapeur

Densité de vapeur relative 2.08

Densité 1.01

Coefficient de partage Sans objet

Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Sans objet

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Température de décomposition

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible

Densité relative @ 20 °C 1.01 g/mL

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

| Classement de la solubilité de l'eau | <u>Hydrosolubilité</u> | Hydrosolubilité Température |
|--------------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Soluble | > 1000 mg/L | 25 °C / 77 °F |

Solubilité dans d'autres solvants

| Nom chimique | classification de solubilité | <u>Solubilité</u> | Solubilité Température_ |
|--------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|
| Acide | Soluble | > 1000 mg/L | 25 °C / 77 °F |

Corrosivité du Metal

Classé comme corrosive pour le métal selon les critères du SGH

Taux de Corrosion de L'acier 7.32 mm/yr / 0.29 in/yr Taux de Corrosion de L'aluminium 0.03 mm/yr / 0 in/yr

Propriétés explosives

Limite supérieure d'explosivité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité

Propriétés d'inflammabilité

26 °C / 78.8 °F Point d'éclair

Méthode CC (test en vase clos Closed Cup)

Inflammabilité

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible Masse volumique apparente

9.2. Autres informations

FR / EGHS Page 8 / 19

Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas

surchauffer. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiquë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------------|--------------------------------|--|
| Propane-1,2-diol | Rat DL ₅₀ | 20000 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | RTECS |
| Chlorure dhydroxylammonium | Rat DL ₅₀ | 141 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Fournisseur SDS |
| Alcool isopropylique | Rat DL ₅₀ | 4710 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Behavioral anesthésie générale | OECD 429: Skin Sensitization: Local Lymph Node Assay |
| Calmagite | Rat | > 5000 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Aucune information disponible |

Voie cutanée d'exposition:

FR / EGHS Page 9/19

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|---------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Propane-1,2-diol | Lapin | 20800 mg/kg | Aucun n'a été | Aucun n'a été signalé | IUCLID |
| | DL ₅₀ | | signalé | | |
| Alcool isopropylique | Lapin | 4059 mg/kg | Aucun n'a été | Aucun n'a été signalé | LOLI |
| | DL ₅₀ | | signalé | | |

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| Alcool isopropylique | Rat CL ₅₀ | 72.6 mg/L | 4 heures | Behavioral anesthésie générale Poumons, Thorax ou Respiration Autres changements | RTECS |

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

| ETAmél (voie orale) | 3,233.90 mg/kg |
|-----------------------|-----------------|
| ETAmél (voie cutanée) | 25,229.40 mg/kg |

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la |
|----------------------|-----------------|--------|----------------|--------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| | | | Тарропос | a exposition | | littérature et sources de données |
| Alcool isopropylique | Test de Draize | Lapin | 500 mg | Aucun n'a été signalé | Légèrement irritant pour la peau | RTECS |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la |
|--------------|-----------------|--------|----------------|-----------------------|-----------|--------------------------------------|
| | | | | - | | littérature et sources de données |

FR / EGHS Page 10/19

| Alcool isopropylique Test de Draize Lapin 100 mg Aucun n'a été Corrosif signalé | f pour les yeux RTECS |
|---|-----------------------|
|---|-----------------------|

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

| | Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Résultats | Principales références de la |
|---|---------------------|-----------------|--------|--|-------------------------------------|
| | | | | | littérature et sources de données |
| Α | Icool isopropylique | Aucun n'a été | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a | OECD 429: Skin Sensitization: Local |
| | | signalé | | étée observée. | Lymph Node Assay |

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de |
|----------------------|------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| | l'obuitut illiui | тарропос | a expedition | | données |
| Alcool isopropylique | Humain | 223 mg/kg | Aucun n'a été | Behavioral | RTECS |
| | TDLo | | signalé | Hallucinations, perceptions | |
| | | | | Distorted | |
| | | | | cardiaque | |
| | | | | diminution de la fréquence du | |
| | | | | pouls avec la chute de la | |
| | | | | pression artérielle | |
| | | | | Vascular | |
| | | | | BP abaissement ne se | |
| | | | | caractérise pas dans la section | |
| | | | | autonome | |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|---|--|
| Alcool isopropylique | Humain TC⊾∘ | 35 mg/L | 4 heures | cardiaque diminution de la fréquence du pouls avec la chute de la pression artérielle Poumons, Thorax ou Respiration Autres changements | RTECS |

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

FR / EGHS Page 11/19

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|-------------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| Chlorure dhydroxylammonium | Rat LD∟∘ | 2478 mg/kg | 6 jours | Behavioral La prise de nourriture Sang Modification du nombre de leucocytes dans le sang Métabolisme et Nutrition La perte de poids ou gain de poids diminué | NIOSH |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------------|--|
| Propane-1,2-diol | Rat | 2.180 mg/L | 90 jours | Behavioral | RTECS |
| | TCL₀ | | | La prise de nourriture | |
| | | | | Biochemical | |
| | | | | Inhibition enzymatique, induction | |
| | | | | ou modification des niveaux de | |
| | | | | sang ou de tissus | |
| | | | | (déshydrogénases) | |
| | | | | Endocrine | |
| | | | | Les variations de poids de la | |
| | | | | rate | |

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Tester | Cellule Souche | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------|--------------------------|------------------------|----------------|--------------------------|--|--|
| Propane-1,2-diol | analyse cytogénétique | Hamster fibroblaste | 32000 mg/L | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS |

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:

| Nom chimique | Tester | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|--------------------------|--------|-------------------|-----------------------|---|--|
| Alcool isopropylique | analyse cytogénétique | Rat | 0.00103 mg/L | 16 semaines | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS |

FR / EGHS Page 12/19

Cancérogénicité

Classification d'après les données disponibles pour les composants.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme

cancérogènes.

| Nom chimique | Union européenne |
|----------------------------|------------------|
| Chlorure dhydroxylammonium | Carc. 2 |

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|------------------------|-------------------|--------------------------|--|--|
| Alcool isopropylique | Rat TD∟₀ | 32.4 mg/kg | Aucun n'a été signalé | b sur l'embryon ou le foetus mort foetale | RTECS |

Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|------------------------|-------------------|-----------------------|---|--|
| Alcool isopropylique | Rat TC∟₀ | 7000 mg/L | 19 jours | Malformations spécifiques du développement | RTECS |
| | | | | Système musculo-squelettique | |

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Aucune information disponible. **endocriniennes**

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

FR / EGHS Page 13/19

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|-------------------|--|
| Propane-1,2-diol | 96 heures | Pimephales promelas | CL ₅₀ | 51400 mg/L | IUCLID |
| Alcool isopropylique | 96 heures | Pimephales promelas | CL ₅₀ | 4200 mg/L | IUCLID |

Crustacés:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------|--|
| Propane-1,2-diol | 48 Heures | Daphnia magna | CL ₅₀ | 34400 mg/L | IUCLID |
| Alcool isopropylique | 48 Heures | Aucun n'a été signalé | CL ₅₀ | 1400 mg/L | IUCLID |

Algues:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|--|
| Propane-1,2-diol | 96 heures | Selenastrum capricornutum | CE50 | 19000 mg/L | IUCLID |
| Alcool isopropylique | 72 Heures | Scenedesmus subspicatus | CE50 | > 1000 mg/L | IUCLID |

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Sans objet

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau Sans objet

Coefficient de Partage

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB | |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| Propane-1,2-diol | La substance n'est pas PBT/vPvB | |
| Chlorure dhydroxylammonium | La substance n'est pas PBT/vPvB | |
| Alcool isopropylique | La substance n'est pas PBT/vPvB | |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

FR / EGHS Page 14/19

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens:

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN2924

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Classe de danger subsidiaire 8
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin Sans objet14.6 Précautions particulières à 223, 274

prendre par l'utilisateur

N° d'urgence F-E, S-C 14.7. Transport en vrac Sans objet

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

FR / EGHS Page 15/19

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN2924

d'identification

14.2 Nom d'expédition Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Étiquettes 3 + 8 **14.4 Groupe d'emballage** III

Description UN2924, 1 Liquide inflammable, corrosif, n.o.s .UN2924, 2

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à 274

prendre par l'utilisateur

Code de classification FC
Code de restriction en tunnel (D/E)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN2924

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

Classe de danger subsidiaire 8
14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet14.6 Précautions particulières à A3, A803

prendre par l'utilisateur

Code ERG 3C

Informations supplémentaires

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.

Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions | Substances soumises à autorisation |
|--|------------------------------------|------------------------------------|
| | selon REACH, Annexe XVII | selon REACH, Annexe XIV |
| Chlorure dhydroxylammonium - 5470-11-1 | 75. | |
| Alcool isopropylique - 67-63-0 | 75. | |

Polluants organiques persistants Sans objet

FR / EGHS Page 16/19

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

- P5a LIQUIDES INFLAMMABLES
- P5b LIQUIDES INFLAMMABLES
- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------------------|-------------------|-------|
| Propane-1,2-diol 57-55-6 | RG 84 | - |
| Alcool isopropylique 67-63-0 | RG 84 | - |

Inventaires internationaux

Est conforme **EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA DSL/NDSL** Est conforme **ENCS** Est conforme Est conforme **IECSC KECL - Existing substances** Est conforme **PICCS** Est conforme AICS (Australie) Est conforme

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

FR / EGHS Page 17/19

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission24-mars-2005Date de révision07-févr.-2023Remarque sur la révisionNouvelle FDS.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

** Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA (The European Chemicals Agency)

CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL DSENO (Dose sans effet nocif observé)
CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du

travail des États-Unis)

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin

de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

FR / EGHS Page 18/19

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|-----------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | D'après les données d'essai |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | D'après les données d'essai |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Toxicité par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |
| Liquides inflammables | D'après les données d'essai |
| Corrosif pour les métaux | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / EGHS Page 19/19